



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Communiqué de Presse

Assistants maternels : le Parlement assouplit la loi.

A la suite d'une problématique soulevée par Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, auprès du Ministre du Travail et de la Famille, le Parlement vient tout juste, dans le cadre de l'examen de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, de simplifier l'exercice du métier d'assistant maternel.

En effet, en mai dernier, Paul JEANNETEAU avait soulevé les difficultés rencontrées par ces professionnels lors d'une réunion au Ministère du Travail. Il était alors accompagné des Vice-Présidents du Conseil général de Maine-et-Loire Christian GILLET et Marie-Pierre MARTIN, ainsi que de Michel PERANZI, Directeur général adjoint chargé du Développement social et de la Solidarité.

Le texte adopté définitivement hier permet désormais à un assistant maternel d'accueillir des enfants en dehors de leur domicile lorsque cette activité s'exerce dans le même lieu et en même temps qu'au moins un autre assistant maternel.

Cette précision facilitera largement le travail de ces professionnels et répond à une revendication affirmée il y a plusieurs mois, également souhaitée par le Conseil général de Maine-et-Loire.